

Extrait de délibération

Comité syndical

27 novembre 2023 - Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -Trois le vingt-sept novembre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

M Bire Ludovic a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 21 novembre 2023
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 19 titulaires, 2 suppléants
Absents, excusés : 12 titulaires, 29 suppléants
Votants : 21

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés Et /ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvudais-Val du Thouet	NOLOT Monique, BIRONNEAU Pascal	FOUILLET Olivier, CHABAUTY Gérard		
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BRESCIA Nathalie, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Eric, CLEMENT Guillaume, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GILBERT Véronique, GUERIN Jean-Claude, PARNAUDEAU Guillaume	BOUCHER Hervé-Loïc, BACLE Jérôme, BERGEON Patrice,	PARNAUDEAU Thierry	
Val de Gâtine	ATTOU Yves, BARANGER Johann, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie	TAVERNEAU Danielle, BAILLY Christiane, FRADIN Jacques, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corinne, OLIVIER Pascal	AUDEBERT Claude	

Avenant au contrat de prévoyance collective

Pour rappel la convention de participation portant sur le risque prévoyance a été mise en place le 01/01/2020.

Depuis le début de la convention les établissements MNT et Relyens présentent un compte de résultats en déficit cumulé de 328 206€.

Dans ces conditions le taux de cotisations actuel ne garantit plus l'équilibre du contrat et une évolution s'avère nécessaire.

C'est pour cela qu'un avenant à la convention avec évolution tarifaire nous est proposé afin de préserver la pérennité et la qualité de la protection sociale en place.

A compter du 1^{er} janvier 2024 :

	Taux de cotisation
Garantie de base obligatoire incapacité temporaire de travail « Indemnités journalières »	+ 6.5%
Les garanties optionnelles	+ 5%

Le Comité Syndical :

- **Autorise le Président à signer ledit avenant à la convention et à régler les coûts correspondants**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD